SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1833 **30 juillet 2013**

SOMMAIRE

Actua'Fin Sàrl 87938
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l. 87939
Alba Invest S.A. 87983
Alba Master Company S.A. 87938
ALLTEC Participations S.A. 87983
Andise S.àr.l. 87939
Azur France II S.à r.l. 87939
Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA 87938
Bolopasta S.à r.l. 87938
Bradesco Global Funds 87982
Capon Properties S.A. 87944
Caravela Fund 87946
CB European Quality Fund 87943
Clearstream International 87941
Comilu S.à.r.l. 87946
Commerzbank International Portfolio Management 87943
Cushman & Wakefield Luxembourg 87939
Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A. 87944
Cygna Negra Luxembourg S.à r.l. 87974
Delius Invest S.A. 87939
Devinmind S.A. 87944
Dragalux S.A. 87946
Dredging and Maritime Management 87947
Dylan Holding S.A. 87940
Dylan Holding S.A. 87942
Dylan Holding S.A. 87940
Dylan Holding S.A. 87942
Dylan Holding S.A. 87942
Dylan Holding S.A. 87940
Dylan Holding S.A. 87943
East-Lux Business Center S.à r.l. 87941
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. 87984
Elvea Capital S.à r.l. 87941
Epis Garden Property S.A. 87945
Eren Groupe S.A. 87940
Eren Participations S.A. 87941
Eren S.A. 87943
ERF Paris No. 1 S.à r.l. 87975
ERF Paris No. 1 S.à r.l. 87975
ERF Spandau S.à r.l. 87975
ERF Spandau S.à r.l. 87975
Esperides-S.A. SICAV-SIF 87947
Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SICAV 87984
Etche Fly 87942
Euro East Construction S.A. 87947
European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A. 87945
European Charter Services S.A. 87947
Everget International S.A. 87944
Eye 2 S.A. 87944
Faenza Luxembourg S.à r.l. 87983
Falcon (BC) Luxco S.C.A. 87964
Fidelsys International S.A. 87948
Fid-Europe International S.A. 87945
Fiduciaire Comptable Fiscalis 87945
FLE Holdco 87946
Foothill Financing S.à r.l. 87984
F.P. Corp. S.àr.l. 87945
GDL Security S.à r.l. 87983
Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF 87984
Millipore International Holdings S.à r.l. . . 87975
SIIF ENR S.A 87943
SIIF Private Equity S.A. 87941
Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques S.A. 87940
TMK Holdings S.à r.l. 87980
York Luxembourg Holdings International S.à r.l. 87938

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

York Luxembourg Holdings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.763.372.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.696.

—

Les comptes annuels, pour la période du 20 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076768/11.

(130094330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Actua'Fin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.553.

—

La présente pour vous informer que je dénonce avec effet immédiat la domiciliation de la société ACTUA'FIN SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B145553, au 1 rue de Bonnevoie, L- 1260 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Maître Valérie DEMEURE

Domiciliataire

Référence de publication: 2013076778/12.

(130094626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013076806/11.

(130095399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.239.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013076888/10.

(130095579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Bolopasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 155.737.

—

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076885/10.

(130095304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Andise S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.928.

—

Les comptes annuels pour la période du 1 er janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076814/11.

(130095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Azur France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.917.

—

Veuillez prendre en compte le changement d'adresse de l'associé unique de la Société du 12-14 rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013076826/12.

(130095528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.140.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076837/11.

(130095330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cushman & Wakefield Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.247.

—

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 21.05.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076943/10.

(130095378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Delius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.812.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELIUS INVEST S.A.

Référence de publication: 2013076995/10.

(130094974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076985/12.

(130094941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076986/12.

(130094942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076990/12.

(130094946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Eren Groupe S.A., Société Anonyme,

(anc. Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

—

Déclaration du directoire rectificative du dépôt L130052012 du 02/04/2013

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Directeur et Président du Directoire de la société EREN GROUPE S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B39052,

Souhaitons apporter la rectification suivante à notre déclaration du 29 mars 2013: dans ce document, ayant fait l'objet d'un dépôt portant la référence L130052012 en date du 02 avril 2013, il y a lieu de lire «Rehm» au lieu de «Rhem».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société EREN GROUPE S.A.

Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER

Directeur / Président du Directoire

Référence de publication: 2013077029/18.

(130094653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Eren Participations S.A., Société Anonyme,

(anc. SIIF Private Equity S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

—

Déclaration du directoire rectificative du dépôt L130052010 du 02/04/2013

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Directeur et Président du Directoire de la société EREN PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169674,

Souhaitons apporter la rectification suivante à notre déclaration du 29 mars 2013: dans ce document, ayant fait l'objet d'un dépôt portant la référence L130052010 en date du 02 avril 2013, il y a lieu de lire «Rehm» au lieu de «Rhem».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 05 2013.

Pour la société EREN PARTICIPATIONS S.A.

Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER

Directeur / Président du Directoire

Référence de publication: 2013077030/18.

(130094654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Elvea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.932.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 12 juin 2013:

Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013077018/12.

(130094986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 94.907.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.06.2013.

D. FONTAINE

Gérant

Référence de publication: 2013077010/12.

(130095070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

—

Le Bilan de Clearstream International au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076968/12.

(130095625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076987/12.

(130094943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076988/12.

(130094944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076991/12.

(130094947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Etche Fly, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 132.108.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2013

L'assemblée prolonge les mandats de tous les membres du conseil d'administration, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale en l'année 2019.

L'Assemblée acte la démission du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013077035/18.

(130094767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Eren S.A., Société Anonyme,
(anc. SIIF ENR S.A).
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.599.

—

Déclaration du directoire rectificative du dépôt L130052011 du 02/04/2013

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Directeur et Président du Directoire de la société EREN S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168599,

Souhaitons apporter la rectification suivante à notre déclaration du 29 mars 2013: dans ce document, ayant fait l'objet d'un dépôt portant la référence L130052011 en date du 02 avril 2013, il y a lieu de lire «Rehm» au lieu de «Rhem».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2013.
Pour la société EREN S.A.
Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER
Directeur / Président du Directoire

Référence de publication: 2013077031/18.
(130094652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dylan Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.974.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.
Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013076989/12.
(130094945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 41.022.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2013.
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013076971/12.
(130095037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

CB European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 74.921.

—

Les statuts coordonnés au 04/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/06/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013076954/12.
(130095011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013076945/10.

(130094848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Capon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 70.956.

—

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076950/10.

(130095104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Devinmind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 154.335.

—

Le soussigné Olivier NAVEAU, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société DEVINMIND S.A., 2 rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg, RCS Luxembourg B 154.335

Luxembourg, le 17 mai 2013. Signature.

Référence de publication: 2013076997/10.

(130095619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077009/10.

(130095467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Everget International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.326.

—

En date du 21 mai 2013, le Conseil d'Administration a pris note du changement d'adresse de M. Christian d'Armand de Chateauvieux, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société.

Monsieur Christian d'Armand de Chateauvieux est désormais domicilié au 131-133, rue Defacqz, B-1060 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Everget International S.A.
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2013077008/14.

(130095355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Epis Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.326.

—

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 10 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Madame Nicole THOMMES terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077028/14.

(130094810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.482.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077039/10.

(130095077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

F.P. Corp. S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.918.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013077048/10.

(130095300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fid-Europe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 145.543.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077063/10.

(130095499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fiduciaire Comptable Fiscalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 166.044.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077065/10.

(130095603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

—

A la suite de la cession en date du 3 juin 2013, 2 parts sociales de catégorie C ont été cédées par FLE, R.C.S Luxembourg B146653 à la société FLE MCV, R.C.S. Luxembourg B173176.

La nouvelle situation des associés est la suivante:

- FLE Holdco II: . . . . . 124 parts sociales de catégorie A
- Union Mutualiste Retraite: . . . . . 22 parts sociales de catégorie B
- FLE MCV: . . . . . 2 parts sociales de catégorie C

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE Holdco

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013077067/17.

(130095701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dragalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.072.

—

Le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAGALUX S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013077002/13.

(130095538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Comilu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.219.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMILU S.à r.l.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2013076970/11.

(130095138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.391.

—

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013076951/13.

(130094755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.455.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mai 2013

En date du 14 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Cornelissen Gilbert en qualité d'Administrateur avec effet au 1 er mai 2013,

- de ratifier la cooptation de Madame Ghislain Dominique en qualité d'Administrateur, avec effet au 1 er mai 2013, en remplacement de Monsieur Cornelissen Gilbert, démissionnaire,

- de renouveler le mandat de Madame Ghislain Dominique en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Esperides S.A. Sicav-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013077034/19.

(130095691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREDGING AND MARITIME MANAGEMENT S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013077003/13.

(130095541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Euro East Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.066.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077036/11.

(130095663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROPEAN CHARTER SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013077040/11.

(130095193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.146.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Fidelsys International S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of.Luxembourg under number B 177.146, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 29 April 2013, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is presided by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally at Luxembourg

The chairman appoints as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing professionally at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Ismael DIAN, employee residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. All the shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. As it appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 2.40 (two Euros and forty cents) each, representing the whole share capital of the Company, are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders state as having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of a new class of A shares and a new class of B shares of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro) to EUR 480,000 (four hundred eighty thousand Euro) by the issuance of (i) 88,000 (eighty-eight thousand) new class A shares with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents) each,, and (ii) 12,000 (twelve thousand) new class B shares with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents) each,, the whole to be partially paid up up to 25% through a contribution in cash;

4. Subscription and payment by (i) Mr Thierry Patrick R. Vermander of 58,080 (fifty-eight thousand eighty) new class A shares, (ii) by Mrs Valérie Sylvie M. Brabant of (a) 24,640 (twenty-four thousand six hundred forty) new class A shares and (b) 12,000 (twelve thousand) new class B shares, and (iii) by Mr François Marie D. Van Derton of 5,280 (five thousand two hundred eighty) new class A shares, the whole to be partially paid up up to 25% by way of a contribution in cash;

5. Full restatement of the Company's articles of association further to resolutions 2 to 4 above and in relation with amendments regarding the duration of the Company, the authorized capital, the restrictions on the transferability of the shares, certain rules regarding the Company's governance and the supervision of the Company in addition to the above resolutions,; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve the creation of a new class of non-voting shares, the Class B Shares, with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents) each, the specific rights of which shall be described in the restated articles of association of the Company under resolution 5 below. It is further resolved to reclassify the 100,000 (one hundred fifteen thousand) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents), into 100,000 (one hundred thousand) new Class A Shares, having each a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro) to EUR 480,000 (four hundred eighty thousand Euro) by the issuance of (i) 88,000 (eighty-eight thousand) Class A Shares with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents) each, and (ii) 12,000 (twelve thousand) Class B Shares, with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro forty Cents) each (the "New Shares"), the whole to be partially paid up up to 25% through a contribution in cash (the "Contributions"), in accordance with Article 26 (1) 4° of the law of 10 August 1915 on Commercial companies, as amended (the "Company Law").

Pursuant to the Contributions, all the shareholders of the Company declare having fully waived their respective pre-emptive right to subscribe to newly issued shares by the Company, in accordance with Article 32-3 (1) of the Company Law.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares through the Contributions as follows:

- Mr Thierry Patrick R. Vermander, residing at 78, Kaudenaardestraat, B-1700 Dilbeek, Belgium, represented by Mr Ismael DIAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2013, subscribing to 58,080 (fifty-eight thousand eighty) new Class A Shares, through a contribution in cash in a total amount of EUR 34,848 (thirty four thousand eight hundred forty eight Euro) (the "Contribution 1");

- Mrs Valérie Sylvie M. Brabant, residing at 24, Place des Martyrs, B-1000 Brussels, Belgium, represented by Mr Ismael DIAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2013, subscribing to (i) 24,640 (twenty-four thousand six hundred forty) new Class A Shares and (ii) 12,000 (twelve thousand) new Class B Shares, through a contribution in cash in a total amount of EUR 21,984 (twenty-one thousand nine hundred eighty four Euro) (the "Contribution 2"); and

- Mr François Marie D. Van Derton, residing at 138, Boulevard de la Meuse, B-5000 Namur, Belgium, represented by Mr Ismael DIAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2013, subscribing to 5,280 (five thousand two hundred eighty) new Class A Shares, through a contribution in cash in a total amount of EUR 3,168 (three thousand one hundred sixty-eight Euro) (the "Contribution 3").

Contributors Intervention - Subscriptions - Payments

Thereupon intervenes Mr Thierry Patrick R. Vermander, here represented by Mr Ismael DIAN, prenamed, who declares to subscribe to 58,080 (fifty eight thousand eighty) new Class A Shares in the Company and to pay them up partially up to 25%, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 1.

Thereupon intervenes Mrs Valérie Sylvie M. Brabant, here represented by Mr Ismael DIAN, prenamed, who declares to subscribe to (i) 24,640 (twenty-four thousand six hundred forty) new Class A Shares and (ii) 12,000 (twelve thousand) new Class B Shares in the Company and to pay them up partially up to 25%, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, all through the Contribution 2.

Thereupon intervenes Mr François Marie D. Van Derton, here represented by Mr Ismael DIAN, pre-named, who declares to subscribe to 5,280 (five thousand two hundred eighty) new Class A Shares in the Company and to pay them up partially up to 25%, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, as amended,, through the Contribution 3.

Evidence of the Contributions Existence

Proofs of the Contribution 1, the Contribution 2 and the Contribution 3 have been given to the undersigned notary, so the amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) is as now at the disposal of the Company.

Fifth resolution

It is unanimously resolved to fully restate the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions as well as in particular (i) to give an unlimited duration to the Company, (ii) to amend the authorized capital process, (iii) to allow the board of directors to issue debts or convertible instruments or any other security, (iv) to organize the transferability of the Company's shares, and (v) to revise the governance and the supervision of the Company. In consequence and from now on, the Company's articles of association should be read as follows:

"Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by these articles (the "Articles") and by the current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

Art. 2. The Company's name is "Fidelsys International S.A.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents, licences and intellectual property rights, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Corporate Capital, Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 480,000 (four hundred eighty thousand Euro), represented by 200,000 (two hundred thousand) shares allocated as follows:

- 188,000 (one hundred eighty-eight thousand) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro and forty Cents) each, carrying one voting right in the general assembly; and

- 12,000 (twelve thousand) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro and forty Cents), carrying the rights described below.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of these Articles.

The authorized share capital of the Company is set at EUR 4,000,000.80 (four million Euro and eighty cents), which shall be represented by 1,666,667 (one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty seven) shares with a nominal value of EUR 2.40 (two Euro and forty cents) each allocated in Class A and Class B Shares as permitted by the Law.

The board of directors is authorized during a period ending 5 (five) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase from time to time the issued share capital (whether Class A Shares or Class B Shares), within the limits of the authorized capital.

These increases of capital may be subscribed and shares (whether Class A Shares or Class B Shares) issued with or without issue premium and paid up in cash or by contribution in kind (in particular intellectual property rights), by observing the then applicable legal requirements, or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium to the share capital, by incorporation of claim or in any other way to be determined by the board of directors at an issue price determined by the board of directors from time to time.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The board of directors may decide to issue bonds, convertible or not, as well as share warrants, stock options or any other instrument or security giving access to the share capital of the Company. The board of directors will determine the nature, the price, the interest rates, the terms and conditions of issuance and of conversion into shares, as the case may be, and of repayment, and other associated conditions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The issuance of bonds convertible into shares, of share warrants, stock options or of any other instrument or security giving access to the share capital of the Company may be made, upon decision of the board of directors, within the above mentioned authorized capital and five (5) years period.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders and holders of bonds convertible into shares a preferential right to subscribe to the bonds convertible into shares, the share warrants or any other instrument or security giving access to the share capital of the Company to be issued.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorized and the issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, an issuance premium account specific and attached to the Class A Shares and an issuance premium account specific and attached to the Class B Shares may be created. Those accounts will receive the relevant issuance premiums. The amounts on the issuance premium account for the Class A Shares will be freely distributable among the holders of Class A Shares and the amounts on the issuance premium account for the Class B Shares will be freely distributable among the holders of Class B Shares.

Art. 8. Each Class A Share carries one voting right.

Art. 9. The Class B Shares are non voting shares in accordance with article 44 and following of the Company Law

Art. 10. The Class B Shares shall be entitled to a preferential dividend amounting to four percents (4%) of the nominal value of the Class B Shares if the gross profit amounts to or does not exceed EUR 1,000,000 (one million Euro) and amounting to two percents (2%) nominal value of the Class B Shares if the gross profit exceeds EUR 1,000,000 (one million Euro). After the payment of this preferential dividend, all the shareholders will be entitled to an Identical right to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 11. The shares shall be in a nominative form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 12. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Company Law.

Transfer of shares

Art. 13. Pre-emptive Rights. Any shareholder wishing to transfer all or part of his or its shares or securities to a third party shall give a notice to the other shareholders (the "Notified Shareholders") of the details of the contemplated transfer no later than thirty-five (35) business days before the date contemplated for such transfer (the "Transfer Notice") and shall simultaneously send a copy of the Transfer Notice to the Company.

The Transfer Notice shall include a copy of the third party offer, dated and signed by such third party (the "Offer"), which must be serious and bona fide and shall at least specify:

- information about the third party: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);

- the number of shares or securities whose transfer is contemplated (the "Offered Shares");

- the consideration per Offered Share offered by the third party (or, in the case of a transfer without cash consideration, the value proposed by the third party per Offered Share) (the "Consideration");

- the date contemplated for the transfer of the Offered Shares;

- any other conditions of the Offer (contemplated payment date, and other conditions governing the payment of the price, if any).

The Notified Shareholders shall be entitled to purchase the Offered Shares in lieu and place of the third party under the same terms and conditions as those applicable to the Offer (the "Pre-emptive Right").

Any Notified Shareholder wishing to exercise the Pre-emptive Right (a "Pre-emptor") shall give notice to the Company of his or its decision to exercise the Pre-emptive rights (the "Pre-emption Notice"), within ten (10) business days following the Transfer Notice (the "Deadline").

A copy of the Pre-emption Notice shall be delivered to the transferring shareholder simultaneously. Any Notified Shareholder that does not send a Pre-emption Notice within that ten (10) business days period shall be deemed to have rejected the Offer.

The Pre-emption Notice shall specify the number of Offered Shares the Pre-emptor is willing to acquire, it being specified that each Pre-emptor is, in the Pre-emption Notice, entitled to pre-empt a maximum number of Offered Shares

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

proportionate to the number of shares or securities such Pre-emptor holds in the capital of the Company (the Offered Shares not being taken into consideration)

Within four (4) business days from the Deadline, the Company shall send to all Pre-emptors as well as the transferring shareholder a copy of all the Pre-emption Notices and the number of Offered Shares that have not been pre-empted, if any (the "Outstanding Shares") (the "Notice of Outstanding Shares").

The Pre-emptors shall be entitled to pre-empt the Outstanding Shares. Any Pre-emptor wishing to pre-empt all or part of the Outstanding Shares shall notify the Company of the number of Outstanding Shares such Pre-emptors is willing to acquire (the "Additional Pre-emption Notice") within five (5) business days from the Notice of Outstanding Shares having been served by the Company (the "Deadline 2").

If two or more Pre-emptors have notified an Additional Pre-emption Notice and the aggregate number of the Outstanding Shares the Pre-emptors are willing to acquire according to the Additional Pre-emption Notices is greater than the number of the Outstanding Shares, the number of the Outstanding Shares allocated to each Pre-emptor shall be in proportion to the ratio of the number of shares or securities held on the date of the Transfer Notice by each such Pre-emptor to the total number of shares or securities held on the date of the Transfer Notice by all Pre-emptors who have notified an Additional Pre-emption Notice.

If the aggregate number of pre-empted shares and securities (whether by Pre-emption Notice or Additional Pre-emption Notice) is less than the number of Offered Shares:

- the Offered Shares duly pre-empted shall be transferred to the Pre-emptors on the terms and conditions of the Offer; and

- the transfer of the remaining shares and securities (the "Remaining Shares") will be submitted to the Approval procedure set forth in article fourteen below.

Art. 14. Approval. Within four (4) business days from the Deadline 2, the Company shall notify all Pre-emptors as well as the transferring shareholder of the number of Remaining Shares (the "Remaining Notice").

The board of directors shall approve or not the contemplated transfer of the Remaining Shares to the third party (the " Decision"), within five (5) business days following the Remaining Notice (the "Deadline 3").

The Decision is taken at a simple majority of the directors present or represented and the approval may not be unduly withheld.

The Decision shall be notified to the transferring shareholder within five (5) business days following the Deadline 3. Failing this, the approval of the contemplated transfer will be deemed to have been granted.

If the approval is not granted, the Company will have to have the Remaining Shares transferred to either another third party or itself within three (3) months as of the notice of the Decision. Failing this, the approval of the contemplated transfer will be deemed to have been granted.

It is specified that at any moment, the transferring shareholder may renounce to the contemplated transfer of the Remaining Shares.

Art. 15. Tag Along Rights. If a shareholder or several shareholders acting together contemplate(s) the transfer of all or part of their shares or securities, which would, if carried-out, result in one or several third parties acquiring more than fifty (50)% of the shares or securities issued by the Company (the "Sale of Control"), they shall cause the third parties (or one of them) to make an offer (the "Tag Along Offer") to all other shareholders in order to acquire all the shares or securities they hold in the Company, for a price per share or security equal to the price per share or security to be paid by the third parties in the contemplated Sale of Control (the "Tag Along Price"). If the third parties fail to make a Tag Along Offer to all other Parties, the contemplated Sale of Control shall not be carried out.

The Tag Along Offer shall be given by the transferring shareholders to the other shareholders by written notice (the "Tag Along Notice") no later than 30 (thirty) business days before the date set for the Sale of Control. The Tag Along Notice shall at least set out:

- information about the third parties: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);

- the number of shares and securities to be transferred in the Sale of Control;

- the Tag Along Price per share or security offered by the third parties;

- the date contemplated for the Sale of Control; and

- any other conditions of the Tag Along Offer (date on which the Tag Along Price shall be paid and any other terms and conditions of payment of the Tag Along Price).

Each Notified Shareholder shall be entitled to request the transfer of his or its shares to the third parties under the conditions set out below (the " Tag Along Right").

Any Notified Shareholder wishing to accept the Tag Along Offer (the "Accepting Shareholder") shall notify the transferring shareholder(s) of his acceptance (the "Tag Along Acceptance Notice") within ten (10) business days as from the Tag Along Offer Notice having been served. Any Notified Shareholder that does not send a Tag Along Acceptance Notice within the ten (10) business days period shall be deemed to have rejected the Tag Along Offer. The Acceptance Notice shall specify the number of shares and securities the Accepting Shareholder holds. A copy of the Tag Along Acceptance

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Notice shall be sent to the Company for information. A copy of the Tag Along Acceptance Notices shall be sent by the transferring shareholder(s) to the third party. A copy of the Tag Along Acceptance Notices shall be sent by the Company to any other shareholder who so requests.

A Notified Shareholder may only exercise the Tag Along Right for all the shares it holds at that time.

In the event a Tag Along Acceptance Notice is notified, the shares and securities of the Accepting Shareholder shall be transferred on the date and on the terms and conditions set forth in the Tag Along Offer. If for any reason the Sale of Control does not come into effect, the transfer of the shares and securities of the Accepting Shareholder shall not become effective.

The Pre-emptive Right shall not apply to the transfer of shares and securities made within a Sale of Control and made as a consequence of the Tag Along Right.

Art. 16. Drag Along Rights. If the shareholders holding together more than seventy percent (70%) of the shares or securities of the Company (the "Majority Shareholders"), are willing to accept an opportunity to transfer the entire capital of the Company to one or several third parties (the "Sale of Capital"), the Majority Shareholders acting together may request all other shareholders (the "Other Shareholders") to sell and transfer all their shares or securities to the third party/ies under the same terms and conditions as agreed with the said third party/ies (the "Drag Along Right").

The Majority Shareholders may exercise the Drag Along Right by giving written notice to that effect to all Other Shareholders (the "Drag Along Notice"), with a copy delivered to the Company, no later than 30 (thirty) business days before the date contemplated for the Sale of Capital. The Drag Along Notice shall be signed by all Majority Shareholders and shall at least set out:

- information about the third party/ies: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);

- the consideration payable per share or security (the "Drag Along Price");

- the date contemplated for the Sale of Capital; and

- any other conditions agreed with the third parties for the Sale of Capital (date on which the Drag Along Price shall be paid and any other terms and conditions relating to the payment of the Drag Along Price).

The conditions for the Sale of Capital, in particular the Drag Along Price, shall be bona fide.

If a Drag Along Notice is served, completion of the transfer of the shares or securities shall take place on the date and under the conditions stipulated for the Sale of Capital and set forth in the Drag Along Notice.

The Pre-emptive Right and the Tag Along Right shall not apply to the transfer of shares or securities made within a Sale of Capital and made as a consequence of the Drag Along Right.

Management - Supervision

Art. 17. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time and ad nutum. The directors shall hold their office until their successor are elected.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Company Law.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 18. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by the Company Law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board of directors determine.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the board of directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

Art. 19. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders' meetings

Art. 21. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 22. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Monday of May at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The quorum and time-limits required by the Company Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means. Except as otherwise required by the Company Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present of represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 23. Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by any of the shareholders who request to do so.

Art. 24. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 25. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years. Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more certified qualified auditor ("réviseurs d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Business year, Allocation of profits

Art. 26. The Company's business year begins on January 1 st and closes on December 31 st .

Art. 27. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and subject to the preferred dividend right pertaining to Class B Shares.

The balance is at the disposal of the general meeting without prejudice to the preferred dividend right pertaining to Class B Shares.

Dissolution, Liquidation

Art. 28. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold subject to the preferred right to the reimbursement of the contribution pertaining to Class B Shares.

Applicable law

Art. 29. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Company Law."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for this extraordinary general meeting, amounts to about two thousand euro (EUR 2,000).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de Fidelsys International S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.146, constituée par acte du notaire soussigné, le 29 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg secrétaire et l'assemblée élit Monsieur Ismael DIAN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux apparaît sur la liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions de la Société, d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe d'actions A et d'une nouvelle classe d'actions B de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 240.000 EUR (deux cent quarante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 240.000 EUR (deux cent quarante mille Euros) à 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) par l'émission de (i) 88.000 (quatre-vingt huit mille) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, et (ii) 12.000 (douze mille) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, l'intégralité devant être libérée immédiatement à hauteur de 25% par un apport en numéraire;

4. Souscription et libération par (i) M. Thierry Patrick R. Vermander de 58.080 (cinquante huit mille quatre-vingt) nouvelles actions de classe A, (ii) Mme Valérie Sylvie M. Brabant de (a) 24.640 (vingt-quatre mille six cent quarante) nouvelles actions de classe A et (b) 12.000 (douze mille) nouvelles actions de classe B, et (iii) M. François Marie D. Van Derton de 5.280 (cinq mille deux cent quatre-vingt) nouvelles actions de classe A, l'intégralité devant être partiellement libérée à hauteur de 25% par un apport en numéraire;

5. Refonte complète des statuts de la Société suivant les résolutions 2. à 4. ci-dessous, et concernant les modifications liées à la durée de vie de la Société, le capital autorisé, les restrictions sur la transférabilité des actions, certaines règles sur la gouvernance et la supervision de la Société en addition des résolutions qui précèdent; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la création d'une nouvelle classe d'actions sans droit de vote, les Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, dont les droits spécifiques qui y sont attachés sont décrits dans les statuts de la Société refondus suivant la résolution 5. ci-dessous. Il est ensuite décidé de reclasser les 100.000 (cent mille) actions déjà existantes de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) en 100.000 (cent mille) nouvelles Actions de Classe A, d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 240.000 EUR (deux cent quarante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 240.000 EUR (deux cent quarante mille Euros) à 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) par l'émission de (i) 88.000 (quatre-vingt huit mille) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, et de (ii) 12.000 (douze mille) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de 2,40 EUR (deux Euros quarante cents) chacune, (les «Nouvelles Actions»), l'intégralité devant être libérée immédiatement à hauteur de 25% par un apport en numéraire (les «Apports»), en conformité avec l'article 26 (1) 4° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

Suite aux Apports, tous les actionnaires de la Société déclarent avoir pleinement renoncé à leurs droits préférentiels de souscription respectifs, en application de l'article 32-3 (1) de la Loi sur les Sociétés sur les Sociétés.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions au moyen des Apports, comme suit:

- M. Thierry Patrick R. Vermander, résidant au 78, Kaudenaardestraat, B-1700 Dilbeek, Belgique, représenté par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2013, souscrit à 58.080 (cinquante-huit mille quatre-vingt) nouvelles Actions de Classe A, par un apport en numéraire d'un montant total de 34.848 EUR (trente quatre mille huit cent quarante huit Euros) (l'"Apport 1");

- Mme Valérie Sylvie M. Brabant, résidant au 24, Place des Martyrs, B-1000 Bruxelles, représentée par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2013, souscrit à (i) 24.640 (vingt quatre mille six cent quarante) nouvelles Actions de Classe A et (ii) 12.000 (douze mille) nouvelles Actions de Classe B, par un apport en numéraire d'un montant total de 21.984 EUR (vingt-et-un mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) (l'"Apport 2"); et

- M. François Marie D. Van Derton, résidant au 138, Boulevard de la Meuse, B-5000 Namur, Belgique, représenté par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2013, souscrit à 5.280 (cinq mille deux cent quatre-vingt) nouvelles actions de classe A, par un apport en numéraire d'un montant total de 3.168 EUR (trois mille cent soixante-huit Euros) (l'"Apport 3").

Intervention des apporteurs - Souscriptions - Paiements

Intervient ensuite M. Thierry Patrick R. Vermander, représenté par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, qui déclare souscrire à 58.080 (cinquante huit mille quatre-vingt) nouvelles Actions de Classe A de la Société, et de les payer partiellement à hauteur de 25%, en conformité avec l'article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés par l'Apport 1.

Intervient ensuite Mme Valérie Sylvie M. Brabant, représentée par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, qui déclare souscrire à (i) 24.640 (vingt quatre mille six cent quarante) nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) 12.000 (douze mille) nouvelles Actions de Classe B de la Société, et de les payer partiellement à hauteur de 25%, en conformité avec l'article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, le tout par l'Apport 2.

Intervient ensuite M. François Marie D. Van Derton, représenté par Monsieur Ismael DIAN, prénommé, qui déclare souscrire à 5.280 (cinq mille deux cent quatre-vingt) nouvelles Actions de Classe A de la Société, et de les payer partiellement à hauteur de 25%, en conformité avec l'article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés par l'Apport 3.

Preuve de l'existence des Apports

Preuves de l'existence de l'Apport 1, de l'Apport 2 et de l'Apport 3 ont été données au notaire soussigné, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000) est à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

Il est décidé à l'unanimité de refondre en totalité les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et, entre autres, les décisions (i) de donner une durée illimitée à la Société, (ii) de modifier la procédure du capital autorisé, (iii) de permettre au conseil d'administration d'émettre des obligations, (iv) de réglementer le transfert des actions de la Société, et (v) en général d'expliquer plus en détail le fonctionnement de la Société. En conséquence, à partir de la présente assemblée, les statuts de la Société devront être lus comme suit:

«Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Fidelsys International S.A.».

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets, licences et droits de propriété intellectuelle, et autres biens, droits et intérêts que la Société jugera opportun, et généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou en disposer en totalité ou en partie pour la contrepartie que la Société estime appropriée et en particulier par des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant; contracter, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, et d' accorder à toute société holding, filiale ou affiliée ou à toute autre société liée de quelque façon que ce soit avec la Société ou de ladite société holding, filiale ou affiliée dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée, finalement de réaliser toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital social, Actions

Art. 7. Le capital émis de la Société est fixé à EUR 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille Euros), représenté par deux cent mille (200.000) actions réparties de la manière suivante:

- 188.000 (cent quatre-vingt huit mille) actions de catégorie A (les «Actions A») ayant une valeur nominale de EUR 2,40 (deux Euros et quarante centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales; et

- 12.000 (douze mille) actions de catégorie B (les «Actions B») ayant une valeur nominale de EUR 2,40 (deux Euros et quarante centimes) chacune, ayant les droits décrits ci-dessous.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 4.000.000,80 (quatre millions d'Euros et quatre-vingt centimes), qui sera représenté par 1.666.667 (un million six cent soixante six mille six cent soixante-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,40 (deux Euros et quarante centimes) chacune réparties à la catégorie A ou à la catégorie B d'Actions comme la Loi l'autorise. Le conseil d'administration est pendant une période prenant fin 5 (cinq) ans après la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents Statuts, autorisé à augmenter le capital émis (en Actions A ou en Actions B) à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions (en Actions A ou en Actions B) avec ou sans prime d'émission et libérées en numéraire ou par apport en nature (notamment des droits de propriété intellectuelle), en observant les conditions légales applicables à cette époque, ou par intégration de toutes les réserves libres, bénéfices retenus ou primes d'émission qui pourront être ajoutés au capital social, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration à in prix d'émission que le conseil d'administration pourra déterminer périodiquement.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, ainsi que des bons de souscription d'actions, des stock-options ou tout autre instrument ou titre donnant accès au capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de conversion en actions, le cas échéant, et de remboursement et autres conditions y ayant trait.

L'émission d'obligations convertibles en actions, de bons de souscription d'actions, stock-options ou tout autre instrument ou titre donnant accès au capital de la Société pourra se faire, sur décision du conseil d'administration, dans les limites du capital autorisé et dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans qu'elles ne soient réservées aux actionnaires existants et aux détenteurs d'obligations convertibles existants un droit de préférence à la souscription de ces obligations convertibles, à la souscription de ces bons de souscription d'actions ou à la souscription de tout titre donnant accès au capital de la Société émis.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital émis dans les limites du capital autorisé, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Le capital autorisé et le capital émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission spécifique et attaché aux Actions A et un compte de prime d'émission spécifique et attaché aux Actions B. Les primes d'émission seront versées sur les comptes correspondants. Les sommes sur le compte prime d'émission pour les Actions A seront librement distribuables entre les titulaires d'Actions A et, les sommes sur le compte prime d'émission pour les Actions B seront librement distribuables entre les titulaires d'Actions B.

Art. 8. Chaque Action A a un droit de vote.

Art. 9. Les Actions B n'ont pas de droit de vote conformément aux articles 44 et suivants de la Loi.

Art. 10. Les Actions B donneront lieu à un dividende privilégié de quatre pourcents (4%) de la valeur nominale des Actions B si le bénéfice brut s'élève à ou n'excède pas EUR 1.000.000 (un million d'Euros) et de deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Actions B si le bénéfice brut s'élève à plus de EUR 1.000.000 (un million d'Euros). Après paiement de ce dividende privilégié, tous les actionnaires auront droit à une fraction des actifs de la Société ainsi qu'à une fraction des bénéfices proportionnelle au nombre d'actions émises.

Art. 11. Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Art. 12. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

Transfert d'actions

Art. 13. Droits de Préemption. Chaque actionnaire envisageant de transférer tout ou partie de ses actions ou titres à un tiers devra notifier aux autres actionnaires (les «Actionnaires Notifiés»), au moins trente-cinq (35) jours ouvrés - avant la date envisagée du transfert, les détails du transfert envisagé (la «Notification d'Offre»). Une copie de la Notification d'Offre sera envoyée simultanément à la Société.

La Notification d'Offre devra comporter une copie de l'offre du tiers (l'«Offre»), datée et signée par ce tiers, qui devra être sérieuse et de bonne foi, et qui devra au moins contenir les indications suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile, (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);

- nombre d'actions ou de titres dont le transfert est envisagé (les «Actions Offertes»);

- prix proposé par le tiers par Action Offerte (ou, en cas de transfert sans contrepartie en numéraire, valeur proposée par le tiers par Action Offerte) (le «Prix de Cession»);

- date envisagée du transfert des Actions Offertes;

- autres conditions de l'Offre (date de paiement du prix et autres conditions éventuelles relatives au paiement du prix).

Les Actionnaires Notifiés auront le droit d'acquérir les Actions Offertes en lieu et place du tiers, aux mêmes conditions que celles de l'Offre (le «Droit de Préemption»).

Chaque Actionnaire Notifié souhaitant exercer son Droit de Préemption (l'«Actionnaire Préempteur») devra notifier à la Société, sa décision d'exercer son Droit de Préemption la «Notification de Préemption»), dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la Notification d'Offre (la «Date Limite»).

Une copie de la Notification de Préemption sera envoyée à l'actionnaire cédant. Tout Actionnaire Notifié n'ayant pas envoyé de Notification de Préemption dans le délai de dix (10) jours ouvrés sera réputé avoir rejeté l'Offre.

La Notification de Préemption doit indiquer le nombre d'Actions Offertes que l'Actionnaire Préempteur souhaite préempter, étant précisé que chaque Actionnaire Préempteur, dans la Notification de Préemption, pourra préempter au maximum un nombre d'Actions Offertes proportionnel au nombre d'actions ou de titres que cet Actionnaire Préempteur détient dans le capital de la Société (déduction faite des Actions Offertes).

Dans les quatre (4) jours ouvrés de la Date Limite, la Société notifiera à tous les Actionnaires Préempteurs ainsi qu'à l'actionnaire cédant une copie des Notifications de Préemption, avec indication du nombre d'Actions Offertes non préemptées le cas échéant (les «Actions Restantes») (la «Notification des Actions Restantes»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Actions Restantes pourront être préemptées par les Actionnaires Préempteurs qui le souhaitent. Tout Actionnaire Préempteur qui souhaite préempter tout ou partie des Actions Restantes devra notifier sa décision à la Société, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la Notification des Actions Restantes (la «Date Limite 2»), et devra indiquer le nombre d'Actions Restantes qu'il souhaite préempter (la «Préemption Additionnelle»).

Si deux ou plusieurs Actionnaires Préempteurs ont notifié une Préemption Additionnelle et que le nombre d'Actions Restantes faisant l'objet des Préemptions Additionnelles est supérieur au nombre d'Actions Restantes, le nombre d'Actions Restantes attribué à chacun sera proportionnel au nombre d'actions ou titres détenus par cet Actionnaire Préempteur à la date de la Notification d'Offre par rapport au nombre total d'actions ou titres détenus par l'ensemble des Actionnaires Préempteurs ayant notifié une Préemption Additionnelle.

Si le nombre total des actions ou titres préemptés (que ce soit par Notification de Préemption ou Préemption Additionnelle) est inférieur au nombre des Actions Offertes:

- le transfert aux Actionnaires Préempteurs, des Actions Offertes qu'ils auront préemptées se fera aux conditions de l'Offre; et

- le transfert des dernières actions et titres (les «Actions Restantes 2») sera soumis à la procédure d'Agrément décrite à l'article quatorze ci-dessous.

Art. 14. Agrément. Dans les quatre (4) jours ouvrés de la Date Limite 2, la Société notifiera à tous les Actionnaires Préempteurs ainsi qu'à l'actionnaire cédant le nombre d'Actions Restantes 2 (la «Notification d'Actions Restantes 2»).

Le conseil d'administration devra, dans les cinq (5) jours ouvrés de la Notification d'Actions Restantes 2, décider d'approuver ou non le transfert envisagé des Actions Restantes 2 à un tiers (la «Décision») (la «Date Limite 3»).

La Décision est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et l'agrément ne devra pas être injustement retenu.

La Décision devra être notifiée à l'actionnaire cédant dans les cinq (5) jours ouvrés de la Date Limite 3. A défaut, l'approbation du transfert envisagé sera réputée avoir été donnée.

Dans le cas où l'approbation ne serait pas donnée, la Société sera tenue de faire acquérir les Actions Restantes 2 par un autre tiers ou par elle-même, dans un délai de trois (3) mois à compter de la Décision. A défaut, l'approbation du transfert envisagé sera réputée avoir été donnée.

Il est précisé qu'à tout moment, l'actionnaire cédant peut renoncer à son projet de céder les Actions Restantes 2.

Art. 15. Droit de Sortie Conjointe en cas de Cession de Contrôle («tag along»). Si une ou plusieurs actionnaires envisagent de transférer tout ou partie de leurs actions ou titres, à un ou plusieurs tiers de sorte que, si le transfert était réalisé, le ou les tiers acquerraient plus de cinquante (50) % des actions ou titres émis par la Société (la «Cession de Contrôle»), la ou les Parties concernées devront, sous peine de devoir renoncer à la cession, obtenir du (ou de l'un des) tiers qu'il fasse une offre Offre de Sortie Conjointe») aux autres actionnaires afin d'acquérir toutes les actions ou titres détenus par elles pour un prix par action ou titre égal au prix par action ou titre devant être payé par le ou les tiers lors de la Cession de Contrôle envisagée (le "Prix de Cession de Contrôle").

L'Offre de Sortie Conjointe du ou des tiers devra être adressée par la ou les actionnaire(s) envisageant la Cession de Contrôle aux autres actionnaires au moyen d'une notification écrite (la «Notification d'Offre de Sortie Conjointe»), au moins 30 (trente) jours ouvrés avant la date prévue pour la Cession de Contrôle, qui devra contenir les informations suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile, (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);

- nombre d'actions et titres dont le transfert est envisagé dans le cadre de la Cession de Contrôle;

- Prix de Cession de Contrôle par action et titre proposé par le Tiers; et

- autres conditions de l'Offre de Sortie Conjointe (date de paiement du Prix de Cession de Contrôle et autres conditions éventuelles relatives au paiement du Prix de Cession de Contrôle).

Chaque Actionnaire Notifié aura le droit d'exiger le transfert de ses actions au(x) tiers dans les conditions ci-dessous (le «Droit de Sortie Conjointe»).

A peine de déchéance du Droit de Sortie Conjointe, chaque Actionnaire Notifié souhaitant accepter l'Offre de Sortie Conjointe (l'«Actionnaire Sortant») devra, dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la Notification d'Offre de Sortie Conjointe, notifier à la/ aux actionnaires cédants sa décision d'exercer son Droit de Sortie Conjointe, avec indication du nombre d'actions et titres qu'il détient (la «Décision de Sortie Conjointe»). Une copie de la Décision de Sortie Conjointe sera envoyée à la Société pour information. Une Copie de la Décision de Sortie Conjointe sera communiquée par le/les actionnaire(s) cédant (s) au(x) tiers. Une copie des Décisions de Sortie Conjointe sera communiquée par la Société à toute autre actionnaire qui en fait la demande.

Le Droit de Sortie Conjointe ne pourra être exercé par un Actionnaire Notifié que pour la totalité des actions et titres qu'il détient à cette date.

En cas de notification d'une Décision de Sortie Conjointe, le transfert des actions de l'Actionnaire Sortant aura lieu à la date et aux conditions de l'Offre de Sortie Conjointe. Si pour une raison quelconque la Cession de Contrôle ne devient pas effective, le transfert des actions des Actionnaires Sortants ne prendra pas effet.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Droit de Préemption ne s'applique pas en cas de transfert d'action et de titres fait dans le cadre d'une Cession de Contrôle et pour les transferts effectués dans le cadre du Droit de Sortie Conjointe.

Art. 16. Sortie forcée en cas de Cession du Capital (drag along).

Si des actionnaires détenant ensemble plus de soixante-dix pourcents (70)% des actions ou titres émis souhaitent donner suite à une opportunité de transférer la totalité du capital de la Société à un ou plusieurs tiers (la «Cession de Capital»), les actionnaires envisageant la Cession de Capital (les «Actionnaires Majoritaires»), agissant d'un commun accord, pourront requérir des autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») qu'elles transfèrent l'intégralité de leurs actions ou titres au(x) tiers aux conditions qui auront été convenues avec ce ou ces tiers pour la Cession du Capital Obligation de Sortie Forcée»).

Les Actionnaires Majoritaires pourront exercer l'Obligation de Sortie Forcée en adressant à tous les Autres Actionnaires, avec copie à la Société, une notification écrite à cet effet (la «Notification de Sortie Forcée»), signée par l'ensemble des Actionnaires Majoritaires, au moins 30 (trente) jours ouvrés avant la date prévue pour la Cession de Capital envisagée et qui devra contenir les informations suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);

- prix par action ou titre (le «Prix de Cession du Capital»);

- date de la Cession de Capital envisagée; et

- autres conditions convenues avec le tiers pour la Cession de Capital (date de paiement du prix et autres conditions éventuelles relatives au paiement du prix).

Les conditions de la Cession du Capital, en particulier le Prix de Cession du Capital, doivent être «bona fide».

En cas de Notification de Sortie Forcée, le transfert des actions ou titres des Autres Actionnaires aura lieu à la date et aux conditions prévues pour la Cession de Capital et figurant dans la Notification de Sortie Forcée.

Le Droit de Préemption et le Droit de Sortie Conjointe ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions ou de titres en cas de

Cession du Capital et faits en application de l'Obligation de Sortie Forcée.

Administration, Surveillance

Art. 17. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment ad nutum. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 18. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents Statuts ou par la Loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec les pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué intentionnellement à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 20. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale

Art. 21. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3 ème lundi de mai à 14h. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 23. Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

Art. 24. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Surveillance de la société

Art. 25. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 27. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales et sous réserve du dividende préférentiel attaché aux Actions B.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale sans préjudice du dividende préférentiel attaché aux Actions B.

Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société, sous réserve du droit privilégié au remboursement de l'apport attaché aux Actions B.

Loi applicable

Art. 29. Pour tous points non réglés aux présents Statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.000 (deux mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, I. DIAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22749. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077052/895.

(130094981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Falcon (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.856.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies' House under number WK-22809;

2. BCIP ASSOCIATES IV, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies' House under number WK- 22783; and

3. Falcon (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg;

Each of them are duly represented by Me Claire GUILBERT., professionally residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given in London (United Kingdom) and Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on April 29 th , 2013.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Falcon (BC) Luxco S.C.A".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B. Shareholders' liability

Art. 6. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000) represented by sixty thousand (60,000) shares consisting of fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (59,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Shares") having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Shares are not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 10 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 15.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by Falcon (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a shareholder, is appointed in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Supervision

Art. 14. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board may be convened by any of its members or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Company may appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which will replace the Supervisory Board.

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

F. General Meetings of shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 11:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes.

The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10 %) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will decide how remainder of the annual net profits will be disposed of.

The general meeting of shareholders or the Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Supervisory Board no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Applicable law

Art. 20. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory Provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2013.

2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2014.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1. Falcon (BC) Manager S.à r.l., aforementioned	1 Management Share
2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., aforementioned	59,998 Ordinary Shares
3. BCIP ASSOCIATES IV L.P., aforementioned	1 Ordinary Share
TOTAL:	1 Management Share; and 59,999 Ordinary Shares

All the shares are fully paid-up in cash so that the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10 th , 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

General Meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold a general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65.477.

The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2013.

Second resolution

The registered office of the Company is set at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party(ies), the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party(ies) and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person(s) appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. Bain Capital Europe Fund III, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22809;

2. BCIP ASSOCIATES IV L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22783; et

3. Falcon (BC) Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Chacune d'elles est dûment représentée par Me Claire GUILBERT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations données à Londres (Royaume-Unis) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 29 avril 2013.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentais d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Falcon (BC) Luxco S.C.A.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 6. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 7. La Société a un capital souscrit de soixante mille euros (EUR 60.000) représenté par soixante mille (60.000) actions, composées de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (59.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par une (1) action de commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'Actions Ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les Actions de Commandité ne peuvent être transférées, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 10 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 9. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées ne confèrent ni droit de vote, ni droit à recevoir des dividendes ou du boni de liquidation. Les actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 15.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par le Gérant au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat ainsi que les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour leur rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par Falcon (BC) Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant unique de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin qu'il exécute les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par ses représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Toute réunion du Conseil de Surveillance peut être convoquée par chacun de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé qui remplacera le Conseil de Surveillance.

Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

G. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Le Gérant ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

H. Modification des statuts de la société

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Subscription et Paiement

Le capital à été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Montant des actions souscrites
1. Falcon (BC) Manager S.à r.l., prédéfinie	1 Action de Commandité

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., prédéfinie	59.998 Actions Ordinaires
3. BCIP ASSOCIATES IV L.P.	1 Action Ordinaire
TOTAL:	1 Action de Commandité ; et 59.999 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires et ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s) et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(s), connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci/ceux-ci a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Guilbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21380. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077051/582.

(130095362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cygna Negra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.539.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013076946/13.

(130094690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ERF Spandau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERF Paris No. 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.825.

—

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077032/11.

(130095198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ERF Spandau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERF Paris No. 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.825.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077033/11.

(130095483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 132.125.810,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

—

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of June,

before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at 5.15 p.m.,

there appeared:

EMD Millipore Corporation, a corporation incorporated under the law of the Commonwealth of Massachusetts United States of America ("USA"), having its registered office at, 290 Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA, registered with the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under file number 042170233,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on May 28, 2013, and

Merck Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg), with a subscribed corporate capital of one hundred twenty thousand seventy six Euros (EUR 120,076),

here duly represented by Mr. Mario Di Stefano, category B manager of Merck Holding S.à r.l.,

by virtue of a proxy given by the board of managers of Merck Holding S.à r.l. on 3 June 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The company EMD Millipore Corporation, prenamed (the "Sole Shareholder"), requests the notary to act that:

I. The Sole Shareholder holds all the 12,616,370 (twelve million six hundred sixteen thousand three hundred seventy) shares, representing the whole share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Millipore International Holdings S.à r.l., with registered office at 2a, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under the number B 148.420 and established pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 5 October 2009, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2066, on 21 October 2009 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended several times and for the last time on 24 May 2013 pursuant to a deed of Maître Marc

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Loesch, which deed is under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The Company's share capital is set at EUR 126,163,700 (one hundred twenty six million one hundred sixty three thousand seven hundred Euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares (the " Class A Shares") and one 104,276 (hundred four thousand two hundred seventy-six) Class B Shares (the "Class B Shares") having a par value of EUR 10 (ten Euros) each (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share").

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of EUR 5,962,110 (five million nine hundred sixty two thousand one hundred ten Euros), so to raise it from its current amount of EUR 126,163,700 (one hundred twenty six million one hundred sixty three thousand seven hundred Euros) to EUR 132,125,810 (one hundred thirty two million one hundred twenty five thousand eight hundred ten Euros) by the creation and issuance of 596,211 (five hundred ninety six thousand two hundred eleven) Class B Shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each (the "New Class B Shares") vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares.

The Sole Shareholder resolves to number the existing Class B Shares from 1 to 104,276, and to number the New Class B Shares from 104,277 to 700,487.

The Sole Shareholder decides not to subscribe to the New Class B Shares and to accept their subscription by Merck Holding S.a r.l., prenamed.

Subscription - Payment

(i) Merck Holding S.à r.l., prenamed, appears to subscribe for 596,211 (five hundred ninety six thousand two hundred eleven) New Class B Shares numbered from 104,277 to 700,487, with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, for a subscription price of EUR 120,680,108.57 (one hundred twenty million six hundred eighty thousand one hundred eight Euros and fifty seven Cents) (composed of EUR 5,962,110 (five million nine hundred sixty two thousand one hundred ten Euros) of share capital and of EUR 114,717,998.57 (one hundred fourteen million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety eight Euros and fifty seven Cents) of share premium;

(ii) to fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares") for a total amount of EUR 120,680,108.57 (one hundred twenty million six hundred eighty thousand one hundred eight Euros and fifty seven Cents).

Description of the contribution

The Contributed Shares consist of the following assets:

- 172,200 (one hundred seventy two thousand two hundred) shares without a nominal value, representing 72.38% (seventy two and thirty eight percent) of the share capital of Merck Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Japan, having its registered office at Arco Tower 5F, 1-8-1, Shimomeguro, Meguro-ku, Tokyo, Japan, valuated at EUR 120,680,108.57 (one hundred twenty million six hundred eighty thousand one hundred eight Euros and fifty seven Cents).

Evaluation

The aggregate value of the Contributed Shares is EUR 120,680,108.57 (one hundred twenty million six hundred eighty thousand one hundred eight Euros and fifty seven Cents).

Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 3 June 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contributed Shares has been given by to the undersigned notary.

Merck Holding S.a r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the transfer of the Contributed Shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the increase in capital referred to above, the appearing parties resolve to amend the article 6.1 and 6.2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **6.1.** The subscribed and fully paid-in share capital is set at EUR 132,125,810 (one hundred thirty two million one hundred twenty five thousand eight hundred ten Euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares (the "Class A Shares") and 700,487 (seven hundred thousand four hundred eighty seven) Class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten Euros) each (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share").

6.2. The share capital and/or share premium may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Shareholder's Meeting in accordance with Article 12.3 of the Articles and within the limits provided for by the Law of 1915."

Third resolution

The appearing parties resolve to amend the article 7.4 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **7.4.** Any amount of share premium paid as part of the subscription price for Shares over and above the nominal value of the Shares shall be allocated to a share premium reserve. The share premium reserve constitutes informal capital and does not constitute profits. The share premium reserve may be repaid to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company or to the holder(s) of one class of Shares only, subject to a decision of the Sole Shareholder or a decision adopted by unanimous vote of the Shareholders to be taken before a notary public. In case of a share premium repayment solely to the holder(s) of one class of Shares ("first class"), a per share amount equal to the amount previously repaid to the holder(s) of the first class of Shares, including an arm's length interest rate from such repayment date, shall be retained by the Company out of the existing share premium account and repaid to the holder(s) of the other class of Shares ("second class") upon any future repayment of share premium, before any further share premium repayment on the first class of Shares is made. The arm's length interest rate shall be determined by the Manager or by the Board of Managers."

Fourth resolution

The appearing parties resolve to rename the Article 16 of the Company's articles of association and to amend the articles 16.3, 16.4 and 16.5, which shall henceforth read as follow:

« **Art. 16. Distribution.** (...)

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers by unanimous vote may decide to make a distribution of interim dividends to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company or to the holder(s) of one class of Shares only, subject to the provisions under Article 16.5 below. A decision to distribute such dividends may only be taken on the basis of interim accounts which evidence that the Company has sufficient distributable reserves to fund the distribution, excluding for this purpose any share premium. Should Luxembourg law provide that management can decide on the distribution of interim dividends, these Articles herewith authorize the Manager or Board of Managers to decide on such a distribution under the conditions provided for by the applicable law.

16.4 The amount capable of being distributed as an interim dividend shall not exceed the amount of net profits realized since the close of the business year immediately preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available reserves (excluding for this purpose any share premium), and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

16.5 In case of a distribution solely to the holder(s) of one class of Shares ("first class"), a per share amount equal to the amount previously distributed to the holder(s) of the first class of Shares and in existence at the time of the distribution to the holder(s) of the first class of Shares, accrued at an arm's length interest rate from such distribution date, shall be allocated to the holder(s) of the other class of Shares ("second class") out of the amounts available for distribution and shall be distributed to the holder(s) of the second class before any further distribution on the first class of shares is made. The arm's length interest rate shall be determined by the Sole Manager or by the Board of Managers.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, à 17.15 heures,

ONT COMPARU:

EMD Millipore Corporation, une corporation constituée sous les lois du «Commonwealth» du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 290, Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA et immatriculée auprès du «Commonwealth» du Massachusetts, Division Sociétés, sous le numéro 042170233,

ici représentée par M. Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 mai 2013, et

Merck Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec un capital social souscrit de cent vingt mille soixante-sept Euros (120.076 EUR),

ici représentée par M. Mario Di Stefano, en sa qualité de gérant de classe B de Merck Holding S.à r.l., en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance de Merck Holding S.à r.l. en date du 3 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La société EMD Millipore Corporation, prénommée, («L'Associé Unique»), représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des douze millions six cent seize mille trois cent soixante-dix (12.616.370) parts de Millipore International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.420 et constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résident à Esch-sur-Alzette, passé en date du 5 Octobre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2066, le 21 octobre 2009 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 Mai 2013 suivant un acte de Maître Marc Loesch, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-six millions cent soixante-trois mille sept cent Euros (EUR 126,163,700,-), représentée par douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze (12,512,094) parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A») et par cent quatre mille deux cent soixante-seize (104.276) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune comme une «Part»).

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 5.962.110 EUR (cinq millions neuf cent soixante-deux mille cent dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 126.163.700 EUR (cent vingt-six millions cent soixante-trois mille sept cent Euros) à 132.125.810 EUR (cent trente-deux millions cent vingt-cinq mille huit cent dix Euros) par la création et l'émission de 596.211 (cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent onze) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Catégorie B existantes.

L'Associé Unique décide de numéroter les Parts Sociales de Catégorie B existantes de 1 à 104.276 et de numéroter les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de 104.277 à 700.487.

L'Associé Unique décide de ne pas souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et d'accepter leur souscription par la société à responsabilité limitée Merck Holding S.à r.l., précitée.

Souscription - Libération

(i) Merck Holding S.à r.l., précitée, intervient pour souscrire aux 596.211 (cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent onze) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société numérotées de 104.277 à 700.487, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-), pour un prix de souscription de 120.680.108,57 EUR (cent vingt millions six cent quatre-vingt mille cent huit Euros et cinquante-sept Cents (composé de 5.962.110 EUR (cinq million neuf cent soixante-deux mille cent dix Euros) de capital social et de 114.717.998,57 EUR (cent quatorze millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix- huit Euros et cinquante-sept Cents) de prime d'émission);

(ii) Libérer intégralement le prix de souscription des actions ci- dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées») d'une valeur totale de 120.680.108,57 EUR (cent vingt millions six cent quatre-vingt mille cent huit Euros et cinquante-sept Cents).

Les Actions Apportées par Merck Holding S.à r.l. à la Société consistent en:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 172.200 (cent soixante-douze mille deux cent) actions sans valeur nominale, représentant 72,38% (soixante-douze virgule trente-huit) du capital social de Merck Ltd., une société constituée sous les lois japonaises ayant son siège social à Arco Tower 5F, 1-8-1, Shimomeguro, Meguro-ku, Tokyo, Japon, évaluées à 120.680.108,57 EUR (cent vingt millions six cent quatre-vingt mille cent huit Euros et cinquante-sept Cents).

Evaluation

La valeur totale des Actions Apportées est de 120.680.108,57 EUR (cent vingt millions six cent quatre-vingt mille cent huit Euros et cinquante-sept Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 3 juin 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Merck Holding S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et a le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont décidé de modifier les articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à 132.125.810 EUR (cent trente-deux millions cent vingt-cinq mille huit cent dix Euros), représenté par 12.512.094 (douze million cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) part sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A») et par 700.487 (sept cent mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales de catégorie B (ci-après les ««Parts Sociales de catégorie B»), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune comme une «Part»).

6.2. Le capital social souscrit et/ou la prime d'émission peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 12.3 des présents Statuts et dans les limites prévues par la Loi de 1915.»

Troisième résolution

Les comparants ont décidé de modifier l'article 7.4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **7.4.** Tout montant de prime d'émission payé comme une partie du prix de souscription des Parts en plus de la valeur nominale des Parts sera alloué à une réserve de prime d'émission. La réserve de prime d'émission constitue un capital informel et ne constitue pas des profits. La réserve de prime d'émission peut être remboursée aux Associés en proportion de leur participation dans la Société ou aux détenteurs d'une catégorie de Parts seulement, sous réserve qu'une décision de l'Associé Unique ou des Associés soit adoptée par un vote à l'unanimité, devant un notaire. En cas de remboursement de la prime d'émission au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement (ci-après «Première Catégorie»), un montant par part égal au montant précédemment remboursé au/aux titulaire(s) de Parts de Première Catégorie, incluant des intérêts au taux de marché à la date du remboursement, sera retenu et puisé par la Société du compte de prime d'émission et remboursé au/aux titulaire(s) de l'autre catégorie de Parts («Seconde Catégorie») sur tout nouveau remboursement de prime d'émission, avant que tout nouveau remboursement de prime d'émission ne puisse être effectué au profit de la Première Catégorie de Parts. Le taux du marché des intérêts doit être déterminé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.»

Quatrième résolution

Les comparants ont décidé de renommer l'article 16 des statuts de la Société et de modifier les articles 16.3, 16.4 et 16.5, pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Distribution.** (...)

16.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, par un vote unanime, peut décider de procéder à une distribution d'acompte sur dividendes aux Associés en proportion de leur participation dans la Société, ou au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement, conformément aux dispositions de l'Article 16.5 ci-après. La décision de distribuer un acompte sur dividendes ne pourra être adoptée que sur la base de comptes intérimaires reflétant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution, excluant pour ce calcul toute prime d'émission. Si la législation luxembourgeoise prévoit que la gérance peut décider la distribution d'acomptes sur dividendes, les présents Statuts donnent pouvoir au Gérant ou au Conseil de Gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.4 Le montant susceptible d'être distribué comme acompte(s) sur dividendes n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles (excluant pour ce calcul toute prime d'émission) et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

16.5 En cas de distribution au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement («Première Catégorie»), un montant égal par Part au montant précédemment distribué au/aux titulaire(s) de la Première Catégorie de Parts, augmenté des intérêts au taux de marché, sera alloué au/aux titulaire(s) de l'autre catégorie de Parts («Seconde Catégorie») en puisant sur les fonds disponibles pour la distribution et sera distribué au/aux titulaires des Parts de la Seconde Catégorie avant que toute nouvelle distribution ne soit effectuée sur les Parts de la Première Catégorie. Le taux du marché des intérêts sera déterminé par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juin 2013. REM/2013/941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076577/278.

(130094286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.893.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED

OAO TMK, an open joint stock company incorporated and existing since 17 th April 2001 under the laws of Russian Federation, registered with the Unified State Register of Legal Entities under state registration number 1027739217758, having its registered office at 40/2A Pokrovka Street, 105062 Moscow, Russian Federation, (hereinafter referred to as the "Appearing Party"),

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, jurist, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 7 May 2013 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, signed ne varietur by the Attorney of the Appearing Party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of TMK Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 27 September 2012 and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.893, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2697 page 129425 on 5 November 2012, and amended for the last time by the notarial deed dated 16 April 2013 (hereinafter referred to as the "Company") not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Appearing Party, representing the whole corporate capital, requires the Notary to act the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixty-one million eight hundred thousand United States dollars (USD 61,800,000.-) in order to raise it from its present amount of seven million seven hundred and twenty thousand United States dollars (USD 7,720,000.-) to sixty-nine million five hundred and twenty thousand United States dollars (USD 69,520,000.-) by issuing sixty-one million eight hundred thousand (61,800,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

The Appearing Party declares to subscribe sixty-one million eight hundred thousand (61,800,000) New Shares, each share having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "Contribution") in cash for a total amount of sixty-one million eight hundred thousand United States dollars (USD 61,800,000.-) fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned Notary.

Second resolution

The Appearing Party consequently decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at sixty-nine million five hundred and twenty thousand United States dollars (USD 69,520,000.-) represented by sixty-nine million five hundred and twenty thousand (69,520,000) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders, and individually to as a Shareholder'".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 7,275.-).

The amount of the share capital increase is valued at approximately forty-seven million five hundred seventy-eight thousand seven hundred twenty Euro (EUR 47,578,720.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, (ci-après le "Notaire").

A COMPARU

OAO TMK, une société à responsabilité limitée constituée et existante depuis le 17 avril 2001 selon les lois de la Fédération de Russie, enregistrée aurpès du Registre National Unique des Personnes Morales sous le numéro 1027739217758, ayant son siège social au 40/2A, rue Pokrovka, 105062 Moscou, Fédération de Russie, (ci-après la "Personne Comparante"),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandate octroyé le 7 mai 2013 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée «ne varietur» par le Mandataire de la Personne Comparante et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante est l'associé unique de TMK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire, le 27 septembre 2012 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171893, et dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 novembre 2012, sous le numéro 2697, page 129425, et modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 16 Avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et un millions huit cent mille dollars américains (USD 61.800.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent vingt mille dollars américains (USD 7.720.000,-) à soixante-neuf millions cinq cent vingt mille dollars américains (USD 69.520.000,-) par l'émission de soixante et un millions huit cent mille (61.800.000) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-).

Les Nouvelles Actions devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, ont été souscrites et émises comme suit:

Souscription et Paiement

La Personne Comparante déclare souscrire à soixante et un millions huit cent mille (61.800.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport") en numéraire pour un montant total de soixante et un millions huit cent mille dollars américains (USD 61.800.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'Apport ont été présentés au Notaire soussigné.

Deuxième résolution

La Personne Comparante décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à soixante-neuf millions cinq cent vingt mille dollars américains (USD 69.520.000,-) représenté soixante-neuf millions cinq cent vingt mille (69.520.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales). Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement dénommés ci-après les Associés, et individuellement l'Associé. "

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 7.275,-).

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué approximativement à quarante-sept millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt euros (EUR 47.578.720,-).

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2013. Relation GRE/2013/2088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013076733/121.

(130094393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Bradesco Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.563.

—

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Pour BRADESCO GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013076915/13.

(130094756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Alba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.119.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBA INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076839/11.

(130095335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076841/11.

(130095531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Faenza Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.194.

—

EXTRAIT

En date du 31 mai 2013, chacun des associés de la Société a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société comme suit, à Faenza Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 177.729

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership: 4.910 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership: 4.377 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership: 4.401 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership: 4.633 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership: 1.679 parts sociales

Suite à ces transferts, Faenza Holding S.à r.l. est l'associé unique de la Société détenant la totalité de 20.000 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013076786/22.

(130094877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

GDL Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3424 Dudelange, 1, Op der Nuddelsfabrik.

R.C.S. Luxembourg B 164.582.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077094/10.

(130095302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 15 mai 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de rélire le réviseur d'entreprises agréé, Mazars S.A., 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077005/13.

(130095340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.601.

—

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Pour ESPIRITO SANTO ROCKEFELLER GLOBAL SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013077007/13.

(130094754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 25 avril 2013:

Est nommé réviseur d'entreprises indépendant:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43 298, ayant son siège social au 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077060/15.

(130095318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.164.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2013

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Gerhard Engel (71, Anna van Saksenlaan, NL-2593 HW THE HAGUE), avec effet au 23 mai 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077085/13.

(130095012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck